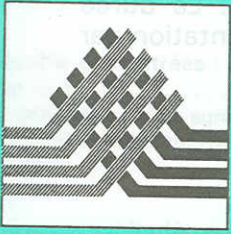


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
Division Conjoncture de l'emploi et marché du travail

Numéro 164 — AVRIL 1990

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1989

Reprise de l'emploi dans les grands établissements au quatrième trimestre 1989.

Après la pause des deux trimestres précédents où les effectifs n'avaient progressé que de 0,1% chaque trimestre, les établissements de 50 salariés et plus créent à nouveau des emplois au quatrième trimestre 1989. La hausse globale des effectifs hors intérim et en données corrigées des variations saisonnières est de 0,7%. Cette croissance peut être observée dans tous les secteurs (respectivement 0,4% dans l'industrie, 0,8% pour le secteur du Bâtiment et Travaux Publics et 0,9% pour le tertiaire marchand).

L'évolution de l'emploi est tout à fait comparable à celle de l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricoles (0,6% en données CVS).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

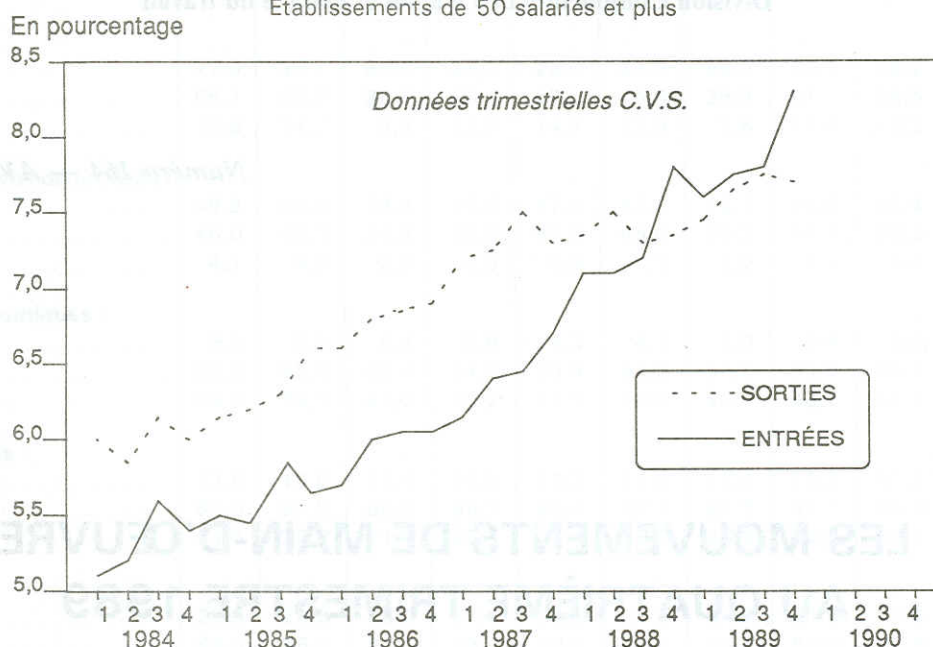
Progression des contrats à durée indéterminée.

Les embauches sur contrats à durée déterminée continuent à augmenter légèrement, mais on note surtout une progression des recrutements sur contrats à durée indéterminée dans tous les secteurs; globalement ils s'établissent à 2,3% des effectifs présents en début de période, contre 1,8% au quatrième trimestre 1988. La durée moyenne des contrats à durée déterminée de 3,4 mois est en légère augmentation par rapport au quatrième trimestre 1988.

Augmentation des démissions.

Si les licenciements économiques se maintiennent à un niveau bas (+0,2%), les démissions continuent à progresser et représentent 2% des effectifs ce trimestre contre 1,7% pour le même trimestre de l'année précédente, confirmant ainsi l'amélioration de la situation de l'emploi.

Mouvements de main-d'œuvre : janvier 1984 - décembre 1989
Établissements de 50 salariés et plus



Note méthodologique

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration des mouvements de main-d'œuvre employaient environ 6.200.000 salariés au début du quatrième trimestre 1989.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île-de-France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.

